

22 OCT. 1976

20

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du vingt deux octobre mil neuf cent soixante seize.

L'an mil neuf cent soixante seize, le vingt deux octobre, à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal de la Ville de MENNECY légalement convoqué le 15 Octobre 1976, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - CHAMPAGNE - VIOLETTE - LEON - NICE Maires-Adjoints - BERNIER - DHONT - DENEUX - JUDITH - PERTIN - HOT - CHANGENET - GILLES - BACA - FRANCO - Mme. CALLIGARO - Mlle. ARCHENAUT -

POUVOIRS : M. LHORTY à M. CHAMPAGNE

ABSENTS EXCUSES : MM. DUMAS - GIBERT - RABIER - BRES -

Après approbation du compte-rendu de la dernière séance, Monsieur Jean-Jacques ROBERT informe le Conseil Municipal qu'un dossier relatif aux Zones Naturelles d'Equilibre ayant été reçu en Mairie après convocation du Conseil Municipal, sa discussion n'a pu être inscrite à l'ordre du jour. Il propose que cette affaire soit rattachée à la séance de ce jour et discutée après épuisement de l'ordre du jour prévu.

Le Conseil Municipal donne son accord.

o o
o

- RENTREE SCOLAIRE 1976 -

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture d'un tableau relatif à l'effectif des différentes écoles de MENNECY et comparatif avec la rentrée scolaire 1975.

Il signale que l'Ecole Primaire "LES MYRTILLES" devrait, normalement, ouvrir le 4 Novembre 1976 et Monsieur HOT demande si on envisage toujours de construire l'Ecole Maternelle des "CHATRIES".

Monsieur CHAMPAGNE répond qu'elle paraît de moins en moins indispensable.

Monsieur BERNIER demande s'il y a beaucoup de demandes d'admission en maternelle d'enfants de moins de 3 ans.

Monsieur CHAMPAGNE lui répond que les opinions sur cette affaire sont très partagées et qu'en fait très peu de familles se sont manifestées.

o o
o

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 OCT. 1976

DELIBERATION N° 086.76.

- Emprunt de 1.060.500 Francs - Construction de l'Ecole Primaire Les Myrtilles -

Le Maire de MENNECY expose au Conseil Municipal que la construction de l'Ecole Primaire "LES MYRTILLES" étant subventionnée par l'Etat à raison de 1.060.500 Francs, un emprunt d'une somme équivalente peut être contracté auprès de la Caisse d'Epargne de CORBEIL-ESSONNES et après en avoir délibéré,

- DECIDE,

Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de CORBEIL-ESSONNES agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret N° 71-276 du 7 avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de 1.060.500 F. destiné à financer les travaux de construction scolaire et dont le remboursement s'effectuera en 30 années à partir de 1977.

o o
o

- IMMEUBLE DE LA CROIX-BOISSEE - EXPROPRIATION -

Le Maire donne lecture de l'estimation faite auprès des Services des Domaines pour cet immeuble et qui invite à traiter cette affaire pour une somme de 180.000 Francs.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que cette acquisition soit poursuivie et qu'un dossier soit constitué pour l'achèvement de cette construction et son équipement pour les Services Municipaux comme il en a été décidé lors de la précédente séance.

o o
o

- TRAVAUX EN COURS -

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil Municipal que divers travaux sont terminés ou en cours de réalisation et se tient à la disposition pour fournir tous renseignements, il s'agit :

- Assainissement Rue du Petit-Mennecy -
- Voirie Rue de l'Ormeteau -
- Aménagement du Chemin de Tournenfil -
- Construction de la Cuisine Centrale -
- Construction du Restaurant Municipal de la Jeannotte -
- Travaux de chauffage Ecole de la Jeannotte -
- Aménagement de l'évacuation des sanitaires Ecole de la Jeannotte -

Différentes questions sont posées quant au passage de la Balayeuse (Madame CALLIGARO) et la pose d'un 3ème poteau d'incendie rue du Petit-Mennecy (Monsieur DHONT).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 OCT. 1976

- VANNE ECLUSE "ORMOY" -

Monsieur ROBERT indique qu'il a reçu le devis de réparation de la vanne écluse du moulin d'ORMOY qu'il s'élève à la somme de 30.000 Francs T.T.C).

Cette opération intéressant plusieurs communes, il est prévu d'organiser une réunion avec les Maires concernés et une délégation du Conseil Municipal de MENNECY.

o o
o

- PISCINE -

Monsieur CHAMPAGNE donne lecture du bilan financier du fonctionnement de la piscine pendant la saison 1976.

o o
o

- PARC DE VILLEROY -

Le Maire donne lecture d'une lettre de l'Office National des Forêts relative à la gestion du Parc de Villeroy.

La Commission du Parc étudiera ce dossier.

Différentes questions sont posées sur certains travaux à réaliser dans le Parc.

o o
o

- LOCATION DU MARAIS -

Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur D'EPENOUX informant le Conseil Municipal du non renouvellement du bail du marais à partir du 31 Décembre 1976.

Le Conseil Municipal demande que l'on cherche une solution pour donner aux personnes âgées un emplacement de pêche.

o o
o

- VOL A LA PISCINE -

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BORNET gardien du Centre de Loisirs a été victime d'un vol par effraction à son domicile, une somme de 600 Francs lui a été prise.

Le Conseil Municipal décide d'allouer à Monsieur BORNET un gratification de la même somme pour le dédommager.

Demande que soit étudiée une protection des locaux.

o o
o

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

22 OCT. 1976



DELIBERATION N° 084.76.

- Rue du Petit-Mennecy - Travaux de modification de la canalisation d'eau existante -

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu de la Direction départementale de l'Equipement une proposition de modification de la canalisation d'eau existante, rue du Petit-Mennecy.

Il est nécessaire de procéder à la pose d'une canalisation de Ø 150 mm pour remplacer celle de Ø 70 mm existante qui s'avère insuffisante pour alimenter correctement les riverains ainsi que 3 bouches d'incendie indispensables dans cette voie et dans la rue du Bas Clos Renault.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte la proposition de la Direction départementale de l'Equipement et qui estime à 430.600 Francs le montant de la dépense à prévoir pour réaliser cette opération.

Dit que le financement sera assuré par :

- Utilisation des subventions des Programmes subventionnés 1973 & 1974, soit	36.000 F.
- Fonds d'emprunt.....	394.600 F.
TOTAL.....	430.600 F.

Autorise le Maire à signer les marchés à intervenir avec :

- La Société REVETO, Zone Industrielle de la Plaine Basse à GRIGNY (ESSONNE) se montant à la somme de T.T.C. 110.073,60 Francs (CENT DIX MILLE SOIXANTE TREIZE FRANCS SOIXANTE CENTIMES).

- La Société Lyonnaise des Eaux, 51, Avenue de Sénart à MONTGERON, se montant à la somme de T.T.C. 229.242,05 Francs (DEUX CENT VINGT NEUF MILLE DEUX CENT QUARANTE DEUX FRANCS CINQ CENTIMES).

Dit que ces dépenses seront financées par imputation du crédit à ouvrir au Chapitre 902 du Budget Supplémentaire 1976.

- DELIBERATION N° 085.76.

- Signalisation tricolore et éclairage public de C.D.153. -

- Le Maire expose au Conseil Municipal que d'après l'étude réalisée par la Direction Départementale de l'Equipement les travaux de mise en place de la signalisation tricolore aux croisements des voies desservant la Z.A.C. VERVILLE-VILLEROY et le C.D. 163 ainsi que l'éclairage public sur toute la longueur de cette route depuis la Place de la Croix-Champêtre jusqu'à la limite de Commune avec Chevannes peuvent être exécutés pour une somme de 391.840 Francs y compris honoraires à la Direction Départementale de l'Equipement.

24

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 22 OCT. 1976

Ces travaux seraient exécutés sous contrôle de l'Équipement et réglés par la S.C.I. "LE PARC DE VILLEROY" au titre des fonds bloqués pour aménagement du C.D.153.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve la proposition de marché faite par la Direction Départementale de l'Équipement,

Autorise le Maire à signer le dit marché avec la Société FORCLUM, 18, rue Jeanne d'Arc à CORBEIL-ESSONNES pour une somme de T.T.C. 381.691.,84 Francs (TROIS CENT QUATRE VINGT UN MILLE SIX CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS QUATRE VINGT QUATRE CENTIMES).

Dit que les travaux seront réglés à la Société FORCLUM par la S.C.I. "LE PARC DE VILLEROY" Aménageur de la Z.A.C., sur présentation de situations vérifiées par les Services de la Direction Départementale de l'Équipement et acceptées par le Maire.

o o
o

- AFFAIRES DIVERSES -

- Le Maire informe le Conseil Municipal,

- De la remise à la Gendarmerie de MENNECY du diplôme d'Honneur par la S.P.A. pour leur action.

- La technique "SURFLO" réalisée à la piscine de MONTREAL est la même que celle installée à la piscine de MENNECY.

- Des manifestations du 11 Novembre 1976.

- La location par la Ville de PARIS du territoire des Eaux de la Vanne à une société de chasse de MENNECY.

o o
o

- ZONE NATURELLE D'EQUILIBRE -

Monsieur VIOLETTE fait un résumé du dossier présenté par la Préfecture de Région sur les Zones Naturelles d'Équilibre de l'Île de France et plus particulièrement les plateaux du Sud qui intéressent MENNECY et sa Région.

